

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 296**

présenté par

M. Decool, M. Gérard, M. Christ, M. Suguenot, M. Vitel, M. Lazaro, M. Voisin, M. Saddier,
M. Morel-A-L'Huissier, Mme Zimmermann, M. Fromion, M. Berrios, M. Luca, M. Bouchet,
M. Abad, M. Perrut, M. Siré, M. Thévenot, M. Mariani, M. Sauvadet, M. Delatte, M. Reiss et
M. de Ganay

ARTICLE 2

Après le mot :

« salariés »,

supprimer la fin de l'alinéa 400.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette pratique ne correspond pas à la réalité. Aucune TPE n'avertit l'inspecteur du travail en cas de mise en place du temps partiel. Il faut donc simplifier le droit existant et supprimer cette disposition.